

Communiqué de presse

Paris, le 24 juin 2024

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT HISTORIQUE ENTRE L'AFD ET LA SOCREDO EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), et Régis Chang, directeur général de la SOCREDO, filiale de l'AFD, ont signé le 24 juin 2024 deux nouvelles conventions entre les deux institutions. Cette signature s'accompagne du lancement de deux nouveaux projets, approfondissant encore la relation historique entre l'AFD et la SOCREDO.

La première convention est un projet de partage de risque afin d'accroître les capacités de la SOCREDO à poursuivre sa mission d'intérêt général et contribuer au financement du développement économique du territoire. À cette fin, un contrat de garantie à première demande (GAPD) de 10,3 millions d'euros est signé afin de desserrer les contraintes grands risques auxquelles les banques sont soumises. Cette garantie permet donc à la banque de voir son ratio d'exposition allégé pour certains de ses clients et de mieux les accompagner dans leurs investissements.

Le second projet est un accompagnement de l'actionnaire AFD à sa filiale SOCREDO d'un montant de 920 000 euros dont l'objectif est de soutenir le groupe SOCREDO dans la mise en œuvre de sa stratégie 2024–2028. Celle-ci repose sur 4 axes : la contribution au développement économique, à l'inclusion, à la protection de l'environnement et de la biodiversité et au changement climatique ainsi qu'au développement régional dans le Pacifique.

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE

Afin d'accompagner la déclinaison opérationnelle de cette stratégie développement durable, la SOCREDO bénéficie de l'accompagnement des services de l'AFD et de ce nouveau financement pour des prestations d'études et d'assistance technique. Ce projet permettra notamment à la banque d'investir plus intensément les secteurs à co-bénéfices climat et biodiversité et à améliorer les compétences et activités de la banque en matière de finance climat, d'inclusion bancaire, et de développement économique du territoire.

Conformément à son mandat de développement durable, le groupe AFD confirme ainsi son engagement en faveur de la SOCREDO, filiale à 35% du Groupe, dans la prise en compte des enjeux climatiques, environnementaux et sociaux.

Contact Presse

AFD | DE SAINT MARTIN Pia / desaintmartinp@afd.fr / +33 6 29 66 06 15

SOCREDO | LEFEBVRE-SEGARD Gersende / lefebvre-segard.gersende@socredo.pf / +689 40 41 51 58

À propos de l'Agence française de développement

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 3 250 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

Plus d'informations sur www.afd.fr

A propos de la SOCREDO

Première banque du Fenua, la SOCREDO est une institution financière dédiée au développement économique et social durable. Depuis 65 ans, elle soutient les initiatives locales et promeut l'inclusion financière à travers un réseau étendu de 24 agences et des services innovants et accessibles à tous.

Plus d'informations sur www.socredo.pf